CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY — SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Ville,
Coin St-Charles et Canal.
Depot de Passagers,
Tête de l'Avenue Esplanad

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs.	Arrivées.
Express de la Californie No 20.8 41 p. m.	No 19....7:30 a. m
Malle rapide de Texas et du Mexique No 18 9.05 a. m.	No 17....6:40 p. m.

Pullman Buffet Drawing Room Sleepers Nos 19 et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nouvelle-Orléans, Houston et Galveston; Nile-Orléans et San Antonio; San Antonio et la ville de Mexico.

Weekly Tourist Sleepers quittent la Nile-Orléans tous les samedis pour San Francisco.
Sav—1an

ILLINOIS CENTRAL

Arrivée et départ en effet le 20 déc. 1896

Chicago et St-Louis Limited.
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 6:25 P. M.
Trains solides, vestibule, éclairés au gaz avec chars Pullman entre Nouvelle Orléans, Memphis, St-Louis et Chicago.

Louisville & Cincinnati Limited,
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 6:25 P. M.
Chars dortoirs Pullman, et chars avec chaises à bascule, entre Nouvelle Orléans, Memphis, Louisville et Cincinnati.

Chicago et St-Louis Fast Mail.
No 2, départ, 6:30 P.M.
No 1, arrive 8:20 A. M.
Service direct de chars dortoirs à Water Valley Holly Springs, Jackson, Tenn., Cairo, St-Louis et Chicago.

Louisville & Cincinnati,
No 2, départ 6:30 P. M.
No 1, arrive 8:20 A. M.
Trains solides, avec chars dortoirs Pullman, directs à Memphis, Louisville et Cincinnati, sans changement.

Local Mail and Express.
Nouvelle-Orléans et Fulton, Ky.
No 24, départ 6:55 A. M.
No 23, arrive 9:00 P. M.
Tous les Trains quotidiens.

YAZOO AND MISSISSSIPPI VALLEY R. R. CO.

Heure d'arrivées et de départe prenant effet à partir du 20 déc. 1896.

	Départs.	Arrivée.
Mémphis Express	4:20 p. m.	10 20 a. m
Vicksburg & Natchez	8:05 a. m.	5:20 p. m.
Baton Rouge Accom	3:15 p. m.	10:00 a. m.

Trains solides avec Chars-Dortoirs Pullman de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et de la Nouvelle-Orléans à Memphis et Kansas City.

Tous les Trains Quotidiens.

Le Bureau des Billets, coin des rues St-Charles et Commune.

WM MURRAY, Div. Pass. Agt.
W. A. KELLOND, Asst. Gen. Pass. Agt.
31 mai—

QUEEN & CRESCENT ROUTE
NEW ORLEANS, NORTH EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG Ry.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

Ligne la plus courte de 90 milles entre a Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans	7:10 p.m.	8:40 a.m
Arrive à Meridian	1:00 a.m.	4:10 p.m
Part de Meridian	1:10 a.m.	5:30 p.m
Arrive à Birmingham	5:35 a.m.	11:45 a.m
Arrive à Chattanooga	9:30 a.m.	7:10 p.m
Arrive à Lexington	4:40 p.m.	6:25 a.m
Arrive à Cincinnati	7:10 p.m.	7:15 a.m

Seulement 24 heures à Cincinnati avec des chars dortoirs Pullman sans changement, laissant la Nile-Orléans tous les jours à 7:10 P. M. Chars-dortoirs sans changement à New-York laissant la Nile-Orléans tous les jours à 7:10 P. M. via Roanoke, Vie, et Washington, D. C., seulement 41 heures à New-York.

Bureau des Billets du Q. & C. 84 rue St-Charles.

E. H. GARRATT, Asst Gen. Pass. Agent.
A. F. BARNETT, G. P. A.

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivée	No.	Départ
1 Ex. Rapid.	7:40 a.m	6 Mal. Rap.	7:10 a.m.
7 Acc. côte.	dimanche	8 Exp. Rap.	9:45 a.m.
excepté	9:02 a.m.	8 Acco. côte.	dimanche
9 Accom. côte.	8:25 am	excepté	3:15 p.m.
11 Exc. dim. et		10 Accom. côte.	4:30 p.m.
mercredi	9:30 pm	12 Exc. dim. et	
1 Ligne rapide	6:50 pm	mercredi	7:55 a.m
5 Lim	8:30 pm	2 Exp. Lim	7:50 p.m

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de gare, au pied de la rue du Canal.

Entre service des chars vestibules limité de la Nouvelle Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENNY, Div. Pass. Agent
O. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—an 31 déc

Pour paraître le 20 décembre :
GUIDE DE POCHE franco-américain des Etats-Unis pour 1897 contenant un calendrier français pour 1897, la carte des Etats-Unis et celles des principales villes du pays, des cables du monde entier, etc. Tous les renseignements techniques et utiles sur la ville de New York, et certaines villes de l'intérieur et du Canada. Un vocabulaire complet du voyageur en français, anglais, allemand. L'Annuaire des français aux Etats-Unis, de nombreuses illustrations. En un mot tout ce qui peut être intéressant aux voyageurs comme aux résidents de langue française dans l'Amérique du Nord. La presse américaine, française et belge, a fait de grands éloges du guide de 1896. Il doute qu'elle n'a oseille encore l'Edition de 1897, qui sera beaucoup plus complète. Prix, 30 centa francs. S'adresser pour souscrire au guide, ou pour y faire insérer des annonces à L. Dormigny, éditeur, 126 W. 25th Str.. New York qui enverra une circulaire détaillée sur demande affranchie

LIBRAIRIE FRANÇAISE
IMPRIMERIE et CABINET DE LECTURE
L. DERMIGNY,
126 West 25th St. N. Y.
Seul Agent et Dépositaire du *Petit Journal* et des journaux français.
Almanacs et Livres de fonds prix de Paris.
Nouveautés, Publications diverses, Parisiennes romanes, Gravures, Musique, Chansons, etc.
Editeur du *Guide de Poche* franco-américain illustré des Etats-Unis contenant tous les renseignements intéressant les Français aux Etats-Unis, les cartes des Etats-Unis, des villes de New-York, Nouvelle-Orléans, San Francisco et de la province de Québec (Canada).
Prix 50 cents ; par la poste 50 cents
8 fév—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE PORTION DE LA

Oak Forest Plantation

Sur le Bayou Black, dans la

PAROISSE TERREBONNE,

—ET DES—

TERRES

—DANS LES—

PAROISSES

d'Avoyelles et de Vermillon

—AUSSI—

Certaines Réclamations, Jugements, Actions, Etc., Etc.,

A L'ENCAN.

Succession de Laurent Lacassagne

No 48,277—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune—Le JEUDI, 4 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en cette ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 21 janvier 1897, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés de valeur suivantes, à savoir :

Dans la Paroisse Terrebonne.

La moitié indivise d'une certaine étendue de terre, connue comme le "Oak Forrest Plantation," sur le Bayou Black, à environ 18 milles de Houma, paroisse Terrebonne, Etat de la Louisiane, s'étendant de chaque côté du Bayou, borné en haut, sur la rive gauche en descendant, par les terres appartenant anciennement aux héritiers de Rousseil et en bas sur la rive gauche, par les terres de John Faves, et en haut, sur la rive gauche en descendant, par les terres de R. R. Barrow, anciennement, maintenant celles de A. A. Bodin, et dans le bas sur la même rive, par les terres de J. P. Robertson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La portion de la "Oak Forest Plantation" sur la rive nord, sur la dit Bayou Black, étant composée des lots 85, 86, 87, 89, 90 et 91 et la moitié supérieure du lot No 92 dans la limite 16 Range 15 est et la portion sur la rive sud est composée des lots 80 et 81 dans la limite 16 et Range 15 est et la portion inférieure à savoir 7 et 8 90/100 (sept et quatre-vingt centièmes) chaînes de face du lot 20, le tout des lots 29 et 30 et la moitié est du quart nord-ouest du lot 35, limité 17, carrière 15 est, contenant trois mille cent quarante neuf 69/100 (3149 69/100) acres plus ou moins.

De la dite "Oak Forerat Plantation" il a été détaché et les mêmes sont exprès-ément détachés, les trois étendues de terrains suivants, à savoir :

1° Une étendue de terrain sur la rive gauche à la partie inférieure, mesurant un acre de face sur une profondeur d'arpentage, vendue à John Faves.

2° Une étendue de terrain sur la rive droite descendant du Bayou Black, touchant à l'Eglise des Noirs, mesurant un acre de face par quarante acres de profondeur, donnée à George Williams par Randall E. Gibson.

3° La terre vendue par Laurent Lacassagne à Mme Marie L. Cossy à Francis B. Williams, par acte parde vant moi, dit greffier, le 12 juin 1895, contenant mil huit cents acres, laquelle dite terre est plus particulièrement décrite comme étant :

Tous le bois de charpente et terre marécageuse s'étendant dans le fond de la terre formée de la dite habitation et en formant une partie sur la rive gauche descendante du Bayou Black au sud de la ligne A. B. C. D, sur un plan d'arpentage et la subdivision de la dite "Oak Forest Plantation" fait par T. S. Easton, voyer de paroisse, contenant huit cent quatre-vingt-seize 73/100 acres, plus ou moins, la dite ligne étant à une distance de 33.30 chaînes du Bayou Black à la ligne supérieure à la pointe "I" et 3190 chaînes du dit bayou à la ligne inférieure de la dite habitation à une pointe "A" et court comme suit :

De la pointe "A" 8 56 degrés 54 minutes Est 59 04 chaînes à la pointe B de la dite pointe B Sud 71 degrés 14 minutes Est 74.31 chaînes à la pointe C, de la dite pointe C sud 37 degrés 15 minutes, 45 chaînes à la pointe D et tout le bois de charpente et les terres marécageuses s'étendant sur le fond des terres hautes de la dite habitation et en formant une partie sur la rive droite descendante du Bayou Black au nord de la ligne H. I. K. sur le dit plan dont il est question plus haut, contenant huit cent soixante neuf 87/100 acres, plus ou moins, les dites lignes étant de la distance de 33.40 chaînes du Bayou Black à la pointe K à la ligne supérieure de la dite plantation et 31.60 chaînes de face sur le dit Bayou sur la pointe H à la ligne inférieure de la dite habitation et court comme suit : De la pointe H sud 67 degrés et 6 minutes Est 52.90 chaînes à la pointe I et forme la dite pointe I S 77 degrés Est 59.26 chaînes à la pointe K.

Une copie conforme et correcte, et réduite des dite plans étant annexée et en faisant partie de l'acte de vente par le dit Williams le 12 juin 1895.

Dans la paroisse Avoyelles.

Les diverses étendues de terrains situés dans la Paroisse d'Avoyelles, Etat de la Louisiane, et décrits comme suit :

1° La dite section ouest et la moitié sud du quart sud est de la section 20 dans la limite demi sud du range 5, et contenant quatre cent dix 70/100 acres.

Toute la section vingt-neuf dans la limite deux sud du range cinq est contenant six cents quarante deux 68/100 acres.

La moitié ouest du quart sud ouest de la section 21, la moitié ouest du quart nord-ouest de la section 28, la moitié nord du quart nord-ouest et le quart nord-ouest du quart nord-est de la section 32 et la moitié ouest du quart sud-est de la section trente dans limite 2, sud du range cinq est, contenant trois cent soixante et un 10/100 acres.

La moitié est des quarts nord-est et sud-est de la section dix neuf, le quart nord-est de la moitié du quart sud est de la section 30, dans la limite 2 sud de la range 5 est, contenant quatre cent quatre vingt 92/100 acres.

La moitié nord et le quart sud-ouest du quart nord-est et la moitié ouest du quart sud-est de la section 31 limite 2 sud de la range 5 est, contenant deux cents et 58/100 acres.

Toute la dite terre étant dans le district sud-ouest de la Louisiane et tout deux mille quatre-vingt dix, 25/100 acres, enregistrée dans le livre de transfert W. W., à la page 314 et seq. du bureau des archives de la paroisse des Avoyelles, moins 400 acres, rendus à l'Etat le 29 juin 1896 pour taxes dues là-dessus pour l'année 1894, décrit comme borné par des propriétaires inconnus et situé dans la limite 2, range nord 5 est, laissant conséquemment seize cent quatre-vingt quatorze 20/100 acres.

2° Les lots neuf et dix de la section 20 limite deux range sud cinq Est, contenant quatre-vingt 31/100 acres. Les lots 11 et 12 de la section 21 limite 2 range sud 5 Est, contenant quatre-vingt 30/100 acres. Les lots 13 et 22 de la section 28 limite 2 range sud 5 Est, contenant quatre-vingt 24/100 acres. Les lots 14, 15, 20, 21, 23, 24, 29 et 30 de la section 29 limite 2 range sud 5 Est, contenant trois cent vingt-un et 28/100 acres, d'après le plan dressé par S. B. Robertson, arpenteur, enregistré dans le livre des transferts W. W. page 449 et seq. du Bureau des Archives de la paroisse des Avoyelles, s'élevant à cinq cent soixante-deux 02/100 acres.

Dans la paroisse Vermillion.

Tous les droits, titres et intérêt de Laurent Lacassagne dans un certain morceau de terre situé dans la paroisse Vermillion, sur la rive est du bayou Vermillion, mesurant dix arpents de face au dit bayou sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, borné en haut par Lucien J. Hommond, en bas par les terres actuellement appartenant à Emile Roman, maintenant à Amédée Freimaux, à l'est par les terres appartenant à Alcide Savoie et à l'ouest par le bayou Vermillion ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y appartiennent.

Un autre morceau de terre situé dans la paroisse de Vermillion, sur le côté ouest du Bayou Vermillion, ayant cent dix-sept acres, borné au nord par A Mabert, au sud par Mme A LaBlanc. Les améliorations peuvent être vues sur les rôles de taxe de 1896, déposés au bureau du Greffe de la dite paroisse

Conditions de la vente

Comptant ; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus de sa part en adjudication et en dépôt de dix pour cent du prix de son achat en espèces au moment de la vente.

Les frais de vente aux frais des acquéreurs seront devant Andrew Roth, Ch. Notaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO.

AUSSI

Le même jour et à la même heure et place et aux mêmes conditions que les propriétés ci-dessus décrites, il sera vendu les jugements de réclamation, etc., suivants :

1° Une réclamation du dit Laurent Lacassagne contre Frank O. Vegneris, résultant d'un jugement de la Cour de Circuit des Etats Unis, en cette ville le 23 mai 1896 et signé le 25 mai 1896 dans l'affaire de Laurent Lacassagne vs Frank C. Vigneris No 11,312 en dommages de la dite cour pour la somme de $16,609 00 avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de 14 avril 1896 jusqu'au paiement final et les frais dans l'affaire.

ACTIONS.

1° Cinquante (50) actions de cent dollars chacune du fonds-capital de la Léon Queyrouze Commission Company Limited, de cette ville et Etat, indiquées par certificat No 2 qui a été délivré et daté le 4 avril 1893, au nom de Laurent Lacassagne.

2° Cinq (5) actions de dix dollars chacune, du fonds-capital de la Abita Springs Ice Manufacturing Company, Limited, de la Nouvelle-Orléans, Lac, indiquées par le certificat No 412 délivré au nom du dit Laurent Lacassagne et daté le 16 avril 1892.
24 janv—24 31—fév 7 14 21-28—mars 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage

Dans le Cinquième District,

No 338 rue Elmira, entre les avenues Alix et Pélican.

Meubles de maison, Montre et Chaîne en or, Charrette, Wagon, Barouche, Wagon à 4 roues, Harnais, Trois vaux gris, etc., etc. Un Four, Entrepôt, etc.

Succession de John Hambacher.

No 51,794—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 25 février 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date et signé le 15 janvier 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Algiers, Cinquième District de cette ville, désigné comme le lot No 14 dans l'îlet No 141, borné par les rues Elmira et Alix et les avenues Pélican et Pacifique. Le dit lot mesure à pan près 31 pieds 7 pouces de face à la rue Elmira par 123 pieds 8 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage seul, connu comme le No 338 rue Elmira, arrêté, 4 chambres, galerie devant, trottoir en briques devant ; aussi, une petite boutique sur le derrière du lot. Conditions de la vente, comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edwin H. Seymour, Esq. notaire.

—AUSSI—

Le même jour et aux mêmes termes et conditions que les susdits, il sera vendu sur les lieux cela dit rue des Alix et Vallette, à 2 heures P. M., les articles suivants, à savoir :

Une montre et chaîne en or.
Un meuble de salon et certaines effets mobiliers, etc.
Un wagon à deux roues.
Un wagon à quatre roues avec harnais.
Une barouche et harnais.
Trois chevaux gris.
Un four. Un grand entrepôt.

—ET—

Certaines améliorations faites à la bâtisse à l'encoignure des rues Alix et Vallette, dans le Cinquième District de cette ville.
17 janv—17 24 31—fév 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, de choix, à Alger.

Cinquième District de cette Ville,

No 326 Avenue Pelican,

Entre les rues Seguin et Bermuda.

—A L'ENCAN—

Dans l'affaire de William H. Seyhour

—vs—

Charles W. Nichols et als.

No 51,773—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

Vente en Partage.

PAR J. H. O'CONNOR & CO. ALFRED C. GREEN, Encanteur—Bureau 828 rue Commune—JEUDI, 25 février 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 6 janvier 1897, et signé le 13 janvier 1897, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites :

Le Cottage sis, No 326 avenue Pélican, dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Pélican, les rues Delachaise, Séguin et Bermuda. Le lot mesure 31 pieds 12 de pouce de face à l'avenue Pélican sur 120 pieds 11 pouces de profondeur, mesure française.

Le cottage est retiré de la rue, galeries devant, sur le côté et derrière, vestibule, salons chambres, cuisines et trottoirs en briques en face.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edwin H. Seymour, notaire.
17 jan—17 24 31—7 14 21 25 fév

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE N. REMPARTS, 343.

Des renseignements sont demandés par les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

FEVRIER 1897.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Bérard, Louis Eugène
Bourdet, Jean Pierre
Bunos, Joseph
Cabos, Baptiste
Carles, Adolphe, époux Casteé, Jean Marie Albert
Candélier, Adolphe (famille de)
Chaize, Antoine
Desaris, Paul Théodore
Digue, (Dame) née Antoinette Girand
Dupont, Théophile
Esquerré, Ferdinand
Fida, Jean Baptiste, dit : Fey
Gauthier, Joseph
Grand, veuve, née Queenel
Laberque, Jean
Laberthe Pascal
Lafage, Pacifique
Lalanne-Dasque, Paul Justin
Lesplaces, Jean
Lefèvre,
Mayeux, Maxime
Pardeu, Jean Baptiste
Petit, Jean Victor, dit : Neury
Peyracut, Jean
Porte, Joseph
Puchou-Landigné, Paul
Puyo, Pierre, dit Orlée
Ravier-Bellard, Julien Marie
Sebre, Jean Baptiste
Seinthillier, Alfred Frédéric
Tarant, Louis
Tourres, Claude Auguste
Ste Hippolyte
Verges, Pierre
Vias, Jean François Sarra
Viguié, Gustave

LETTRES

Coulon, Joseph Zéphirin Viquiert, Antoine Watel, M.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Signé : G. B. D'ARGENCE, Consul.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande Vente
—DE—
PROPRIETES FONCIERES
Dans une Bonne Localité,
—COMPRENANT LA—
"Laiterie Canterou"
Etablie de longue date
—ET—
PROPRIETE RESIDENCE

Avec îlot de terre contigue et lots de terre à bâtir de choix

Sur l'avenue Bienville et les rues Douane, Génois, Télémaque et Cortez,

A proximité des chars de la rue du Canal et près des Spécialités réunies du Colonel Allen Paul, La Place, Tannehill, Walker et autres.

Dans un district grandissant rapidement

TROIS SPLENDIDES LOTS A BATIR

Sur l'Avenue Galvez,

Entre la rue du Canal et l'avenue Cleveland, à proximité du centre des affaires.

3 Beaux Terrains

Sur les rues Ste-Anne et Alexandre.

—ET—

Onze Lots de Choix

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

Succession de Pierre N. Canteron.

No 53,695—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 828 rue Commune—MARDI, 9 mars 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division G, daté le 5 novembre 1896, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1° Les deux splendides lots de terre à bâtir, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans l'îlet borné par l'avenue du Canal, de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue du Canal, Genois, Télémaque et Cortez, composés des lots No 7 et 8 de l'îlet No 34 sur un plan fait par A. D'Hémecourt voyer, le 16 juillet 1863, déposé dans le bureau de F. O. Cauffiez, ancien notaire. Les dits lots ont jusqu'ont et mesurent chacun vingt-sept (27) pieds de face à la rue Galvez, vingt-huit (28) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du fond, qui traverse obliquement, leur profondeur étant de cent cinquante trois (153) pieds deux (2) pouces trois (3) lignes sur la ligne de dédoublement entre chacun, cent soixante trois (163) pieds sur la ligne du côté du No 6, à la ligne rapprochée de la rue Gaugnet, cent quarante trois (143) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes sur le côté du lot No 7, le plus près de la rue du Canal, et seront vendus conformément au plan exposé à l'étude de notre notaire, fait par L. Dauey C. E., en date du 1er Déc. 1896 ; les dits lots étant de cette ville, sont en face à une avenue splendidement pavée, tout près des chars de la rue du Canal et près des résidences de MM. Lhote, Esq., Adler et autres.

2° L'établissement ancien de la laiterie Canteron avec une bâtisse en bois à deux étages et aussi un cottage élevé qui y touche ensemble et avec un grand terrain sur lequel se trouve, pour être vendus subdivisés d'après le plan exposé sur la pièce de la vente dressé par L. Dauey, I. C. et daté le 1er décembre 1896, et plus plus amplement décrit dans l'inventaire comme suit, à savoir :

Ilet No 100, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le Deuxième District de de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Bienville et la rue Cortez, Télémaque et Genois, composé des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'îlet No 100, les dits lots Nos 6, 7 et 8 mesurent cent trois (103) pieds de face à la rue Conti par cent deux pieds (102) de profondeur formant l'encoignure des rues Télémaque et Cortez et les lots Nos 9 et 10 mesurent soixante-quatre (64) pieds de face sur la rue Télémaque, par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds.

Quatre certains lots de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou quelque sorte, situés dans le Deuxième District de de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Bienville et la rue Cortez, Télémaque et Conti, désignés comme lots Nos 19 à 22 inclusivement, dans l'îlet No 502.

Le dit lot No 19 mesurant trente-quatre (34) pieds de face à l'avenue Bienville par cent deux (102) pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez. Les lots Nos 20 et 21 mesurent soixante-quatre (64) pieds de face sur la rue Télémaque, par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds.

Quatre certains lots de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou quelque sorte, situés dans le Deuxième District de de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Télémaque et Génois. Les dits lots sont désignés comme lots Nos 14, et 15 dans l'îlet No 100 d'un plan fait par L. E. Pilié, en date du 15 décembre 1849. Les dits lots mesurent chacun trente-quatre (34) pieds sept (7) pouces et trente (4) lignes sur la rue Bienville par une profondeur de cent deux (102) pieds. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

4° Ce lot de terre de choix immédiatement opposé, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Télémaque et Génois, désignés comme lot No 101 sur un plan spécial tiré par Louis E. Pilié, ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme lot No 481 sur le nouveau plan de ville et annexé au plan fait par C. E. D'Hémecourt, député voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie duquel est annexée à l'acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et mesurant vingt-deux (23) lots de terre, mesurant, en mesure américaine, deux cent soixante dix-sept (277) pieds (1) pouce et une (1) ligne de face sur chacune des rues Bienville et Conti et trois cents (300) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur et de face sur chacune des rues Télémaque et Génois, référence étant aussi faite à un plan fait par J. G. De L'Isle, voyer, en date du 18 avril 1853. Les dits vingt-deux (22) lots de terre étant numérotés de 1 à 22 inclusivement. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

M. B.—Ce lots sont à proximité de la rue du Canal et donc chars électriques et dans un voisinage s'améliorant rapidement d'une façon n'a.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Télémaque, Cortez, Conti et Bienville, le dit lot étant désigné sur le No 11 dans l'îlet No 502 et mesure trente deux (32) pieds de face à la rue Télémaque sur cent trente-huit (138) pieds de profondeur.

Cinq (5) certains lots de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Télémaque et Cortez et l'Avenue Bienville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'îlet No 502, les dits lots Nos 6, 7 et 8 mesurent cent trois (103) pieds de face à la rue Conti par cent deux pieds (102) de profondeur formant l'encoignure des rues Télémaque et Cortez et les lots Nos 9 et 10 mesurent soixante-quatre (64) pieds de face sur la rue Télémaque, par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds.

Quatre certains lots de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou quelque sorte, situés dans le Deuxième District de de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Bienville et la rue Cortez, Télémaque et Conti, désignés comme lots Nos 19 à 22 inclusivement, dans l'îlet No 502.

Le dit lot No 19 mesurant trente-quatre (34) pieds de face à l'avenue Bienville par cent deux (102) pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez. Les lots Nos 20 et 21 mesurant soixante-quatre (64) pieds de

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente-huit (138) pieds. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

6° Deux certaines lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Télémaque et Cortez, désignés par les Nos 12 et 13 et formant l'encoignure des rues Bienville et Télémaque, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente-quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent deux (102) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Télémaque. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Cortez, Conti et Télémaque et composée des lots Nos 14 et 15 et la moitié du lot No 16 tenant au lot No 15 sur un devis annexé à un acte de partage entre J. P. M. Baquié et Dr Cha les H. Bayon, passé pardevant Théo Bateau, notaire, le 22 décembre 1876, lesquels dits lots et moitié mesurant, selon ledit devis, comme suit, à savoir : Les lots Nos 14 et 15 ont chacun trente-quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles ; et la moitié du lot No 16 a dix sept (17) pieds trois (3) pouces et six (6) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

8° Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Cortez, Conti et Télémaque, composé des lots Nos 17 et 18 et de la moitié du lot No 16 qui est contigu au lot No 17 d'après un devis annexé à un acte de partage entre J. P. M. Baquié et Docteur Charles H. Bayon, passé pardevant Théo Bateau, notaire, le 22me jour de décembre 1876, lesquels lots et demi lot mesurant, selon ledit devis comme suit à savoir : Le lot No 17 trente quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles et parallèles à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles ; et le lot No 16 trente-quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

N. B.—Les lots ci-dessus décrits composent presque l'îlet entier de terre avec toute la façade sur l'avenue Bienville et la rue Télémaque. Ils sont situés d'une façon convenable pour y construire des améliorations de première qualité, étant à proximité de l'avenue Canal.

9° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le second district de cette ville, formant partie du l'îlet No 48 du faubourg Jackson, lequel dit îlet est borné par les rues Ste Anne, Orléans, Murat et Alexandre. Les dits lots sont désignés par les Nos 27, 28 et 29 conformément à un plan de partage du dit îlet de terre tiré par C. A. D'Armas, député voyer, déposé pour référence dans le bureau de C. V. Foulon, huissier notaire, le 18 juin 1861, auquel plan de vente lesdits lots sont annexés à un acte passé pardevant le dit Foulon, notaire, le 1er jour de juillet 1861, conformément auquel dit plan et dans la lots trois lots de terre mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir :

Le lot No 27 mesure 31 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Alexandre sur une profondeur de 94 pieds 9 pouces et 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 28 mesure 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 94 pieds 9 pouces et 5 1/2 lignes. Le lot No 9, près du lot ci-dessus et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Alexandre, mesurant 31 pieds 5 pouces de face sur la dite rue Ste Anne, sur 94 pieds 9 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur et de face à la rue Al